Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260401-D_2026_08-DE

République Française
Département FINISTERE
Poher Communauté

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	27	27

Vote
Pour : / Contre : / Abstention : /

L'an 2026, le 30 mars à 18:00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté s'est réuni à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 23/03/2026.

Présents (27) :

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULZENNEC Isabelle, CLOAREC Marie-Laure, FRAYSSE Alexandra, GUILLEMOT Hélène, JAOUEN Marie-Christine, KERDRAON Anne-Marie, LE GUEN Annie, LE LEON Isabelle, LEVENEZ Sophie, MOISAN Viviane, SANQUER Murielle

MM : BOUSSARD Paul, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, GOUBIL Didier, LE DU Patrice, MOROUX Cédric, NICOLAS Jean-Yves, PERCHEC Xavier, PRIGENT Claude, ROLLAND Rémi, TERNEL Matthis, THOMAS Mickael, TROADEC Christian, URIEN Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : /

Absents: /

A été nommé secrétaire : TERNEL Matthis

2026-08 – Lecture de la charte de l'élu local

Rapporteur : M. Christian TROADEC, Président élu

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local (document n°1 joint) et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions »

Lecture de la charte de l'élu local par le Président

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 30/03/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ